Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212203434-20251215-D2025_094-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ le QUINZE du mois de DÉCEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 8 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BILLIOU, BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, JULIENNE, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, MAINAGE, MULLER, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN.

Procurations : HUCHER à BOIRON, LE PROVOST à GAUTIER, MONFORT à RAMEAU, TOPART à LE HENAFF-LE JEUNE, VELLA à HALNA, JEZEQUEL à MULLER.

Absente : MAILLAUD

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2025-094 PROJET DE MUTUALISATION D'UN SERVICE DE POLICE MUNICIPALE ENTRE LES COMMUNES DE PLEUMEUR-BODOU ET TRÉBEURDEN

Les besoins de sécurité, de sûreté, de salubrité et de tranquillité publique exprimés par la population sont croissants. L'exercice des compétences du Maire en matière de police s'étend et se complexifie.

Le contexte territorial et les enjeux des communes de TRÉBEURDEN et PLEUMEUR-BODOU étant similaires, il est apparu opportun de réfléchir à une coopération entre les deux services de police municipale.

Les avantages et principes de la coopération intercommunale seraient notamment :
- Une meilleure couverture territoriale : les policiers peuvent intervenir sur un périmètre élargi, ce qui augmente la réactivité et l'amplitude de présence ;
- Une optimisation des ressources : une mutualisation des informations et des plannings sans fusionner les budgets ;
- Une uniformisation des pratiques : grâce au logiciel commun, les rapports, gestion des infractions et suivis sont standardisés ;
- Une souplesse d'organisation : chaque commune garde son autonomie tout en bénéficiant d'une coopération renforcée.

L'article L. 512-1 du Code de la sécurité intérieure permet aux communes de moins de 20 000 habitants formant un ensemble de moins de 80 000 habitants d'un seul tenant, de mettre en commun des agents de police municipale, compétents sur le territoire de chacune d'entre elles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs aux compétences de la commune en matière de police municipale ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu la nécessité de renforcer la coopération intercommunale en matière de sécurité et de tranquillité publique ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 03 juillet 2025,

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212203434-20251215-D2025_094-DE

Considérant l'intérêt d'étudier la faisabilité d'une police pluri-communale permettant de mutualiser les moyens humains et matériels entre les communes de TRÉBEURDEN et de PLEUMEUR-BODOU,

Considérant que cette démarche vise à améliorer la qualité du service rendu aux habitants, tout en optimisant les ressources disponibles ;

- **AUTORISE** la poursuite de la réflexion sur la création d'une police pluri-communale regroupant les communes de TRÉBEURDEN et PLEUMEUR-BODOU,

- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour mener les discussions avec la Commune de PLEUMEUR-BODOU,

- **DEMANDE** qu'un projet de convention ayant pour objet de définir l'organisation, les modalités matérielles et financières relatives à la création de ce service mutualisé de police municipale soit établi,

- **DIT** que le Conseil Municipal devra se prononcer sur la création d'une police pluri-communale regroupant les communes de TRÉBEURDEN et PLEUMEUR-BODOU.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TRÉBEURDEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF